



Bénéficiaire des allocations pour un expatrier.

Par **Kenobi**, le **01/03/2010** à **05:12**

Bonjour,

J'aimerais travailler et résider aux États-Unis. Cependant, étant reconnue invalide à 80 % je bénéficie d'une allocation "Adulte Handicapé". Je voudrais savoir, si en allant vivre sur le sol américain avec le statut de résident permanent, je bénéficierai toujours de cette allocation ?

J'aurais aussi aimé savoir, si en abandonnant la nationalité française, pour une personne étant née sur le sol français et ayant vécu plusieurs années, est-il toujours possible de reprendre la nationalité à n'importe quel moment ?

Cordialement